



Compte Rendu du Conseil Communautaire du 24 Juin 2011

L'an deux mil onze, le vendredi vingt quatre juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

Etaient présents :

Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président
MM. Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE (Vice - Présidents)
Mmes et MM. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Danielle PORTHE, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN, Michel PASSANT, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Loïc LE BIHAN, Michel MANCHET, Corinne VASSEUR, José LOHYER, Christian DEGAYE, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :

Jean DELIGNIERES donne pouvoir à Didier DAGONET
Pierre AUSSEL donne pouvoir à Jacques CORMERY
Nicole DODRELLE donne pouvoir à Roland GUICHARD
Michèle BOUCHET donne pouvoir à Loïc LE BIHAN
Isabelle MULLER-QUOY donne pouvoir à Joël BERNIOT
Albert AL FANDARI donne pouvoir à Corinne VASSEUR

Etaient absents excusés :

Jean-Paul HUNAULT

Secrétaire de séance : THABOUREY Elodie

.....
La séance est ouverte à 17 heures 30.

1. Procès verbal de la réunion du 29 avril 2011

Le procès verbal de la réunion du 29 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

2. Compte Administratif 2010

Le compte administratif est présenté par Monsieur GUICHARD ; il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les résultats suivants :

- En fonctionnement : un excédent de 324 380.13 €
- En investissement : un déficit de 35 579.39 €

Le résultat global de l'exercice se solde par un excédent de 288 800.74 €
Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence de Monsieur CORMERY, doyen d'âge.

3. Compte de Gestion 2010

Monsieur GUICHARD précise que le compte de gestion établi par le Trésor Public est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.
Le compte de gestion n'appelle ni remarque, ni observation, il est adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats

Le Conseil Communautaire approuve l'affectation d'une partie des résultats de la section de fonctionnement 2010 à l'équilibre de la section d'investissement pour un montant de 35 579.39 € porté à l'article 1068 du budget 2011.

5. Fonds de concours voirie 2011

Monsieur BEMELS informe que le fonds de concours voirie 2011 sera financé à hauteur de 20 % maximum des travaux HT avec un minimum de 5 000 € accordé pour les communes de Béthemont la Forêt et de Chauvry et de 10 000 € pour la commune de Villiers Adam et dans la limite du budget lié aux travaux de voirie des communes de l'intercommunalité.
Une subvention est accordée aux communes de Béthemont la Forêt, Champagne sur Oise, Chauvry, l'Isle Adam, Parmain, Presles et Villiers Adam pour un montant total de 386 074 €

6. Décision Modificative n°1

Monsieur GUICHARD présente les modifications budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses :

- En fonctionnement pour un montant de 380 695.00 €
- En investissement pour un montant de 492 839.00 €

Après exposé, la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

7. Villiers Adam : contrat rural

La commune de Villiers Adam souhaite réaliser un contrat rural sur une période de deux ans. Le projet comporte un atelier municipal, un plateau omnisports et l'aménagement d'un parc de stationnement.
Le coût de ce projet s'élève à 492 733 € TTC dont 135 000€ seront subventionnés par la région et 105 000 € subventionnés par le département. La ville financera les travaux à hauteur de 252 733.00 €
Après exposé du rapport, celui-ci est adopté à l'unanimité.

8. Rapport d'activités 2010

Monsieur le président présente le rapport d'activités 2010. Celui-ci n'appelle pas de vote.

9. Marché de fourniture pour le portage de repas

La Communauté de Communes possède la compétence de portage de repas en liaison froide depuis septembre 2009. Le marché initial a été passé par le CCAS de l'Isle Adam puis transféré à la Communauté de Communes.

Le marché en cours prend fin en août 2011. Il convient donc de renouveler sa consultation. Afin de pouvoir le préparer hors vacances scolaire, il est proposé de reporter sa date de démarrage et de le faire coïncider avec l'année civile. Il conviendra de procéder à la conclusion d'un avenant.

Après exposé du rapport par Monsieur DAGONET, l'avenant de prolongation du marché de fourniture de portage de repas à domicile par liaison froide est adopté à l'unanimité.

10. Avenant n°2 au marché de vidéo protection

La Communauté de Communes a décidé de réaliser un programme de mise en place de systèmes de vidéo protection.

Une consultation a été lancée le 22 mai 2010 pour les communes de Champagne sur Oise, l'Isle Adam, Parmain et Presles.

Il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires (chiffrés ci-dessous) correspondant à l'absence de fourreaux sur des installations existantes nécessitant de rechercher de l'alimentation électrique soit par coffret batterie (Parmain) soit par des travaux de génie civil (Champagne sur Oise).

| | Marché | Avenant 1 | Avenant N° 2 | Total |
|--|------------|------------|------------------|------------|
| Lot 1 investissement | 284 959,14 | | -2 650,52 | 282 308,62 |
| Option 1 Isle Adam | 13 993,57 | | | 13 993,57 |
| Option 2 Parmain | 9 734,77 | | 990,17 | 10 724,94 |
| Option 3 Presles | 4 799,49 | | | 4 799,49 |
| Option 4 Champagne S/ Oise | 8 813,71 | | 1 736,28 | 10 549,99 |
| Lot 2 Maintenance | 52686,29 | | | 52 686,29 |
| Isle Adam Plage : - 1 caméra | | - 1 155,67 | | - 1 155,67 |
| Isle Adam Balzac Aire de jeux | | 6 018,52 | | 6 018,52 |
| Presles transmission câblage alimentation | | 4 515,11 | | 4 515,11 |
| Presles dôme supplémentaire | | 6 857,80 | | 6 857,80 |
| Presles caméra supplémentaire | | 2 899,92 | | 2 899,92 |
| Parmain suppression parking de la gare | | - 8 255,06 | | - 8 255,06 |
| Parmain ajout rue des peupliers | | 8 207,90 | 4 257,00 | 12 464,90 |
| | | | | |
| TOTAL HT | 374 986,97 | 19 088,52 | 4 332,93 | 398 408,42 |
| TOTAL TTC | 448 484,42 | 22 829,87 | 5 182,19 | 476 496,48 |

Après exposé du rapporteur, l'avenant n°2 correspondant à des travaux supplémentaires d'un coût total de 4 332,93 € HT soit 5 182,19 € TTC est adopté à l'unanimité.

11. Convention entre la Communauté de Communes et la ville de l'Isle Adam

La Communauté de Communes a la compétence de la vidéo protection sur les communes adhérentes.

Elle réalise, dans ce cadre, un programme inscrit au budget 2011 sur les communes de Champagne sur Oise, L'Isle Adam, Parmain et Presles.

La Ville de l'Isle Adam souhaite ajouter un équipement à son programme situé rue de l'Abbé Breuil. Le coût de cette réalisation ne peut pas être inclus dans le budget d'investissement 2011 de la Communauté de Communes.

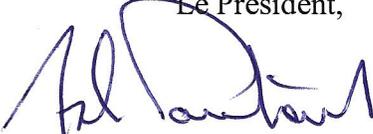
Compte tenu de l'urgence de ce besoin, il est proposé au Conseil Communautaire l'établissement d'une convention entre la Ville de l'Isle Adam et la Communauté de Communes :

- la Ville de l'Isle Adam s'engage à prendre à sa charge les frais relatifs à cette demande supplémentaire
- la Communauté de Communes introduira cette réalisation dans un prochain programme d'équipement de vidéo protection et remboursera à la Ville de l'Isle Adam, le moment venu, les sommes engagées

Sans observation, ni question, la convention entre la Communauté de Communes et la Ville de l'Isle Adam est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Président,



Axel PONIATOWSKI.

**Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise
et des Trois Forêts**